

Résumé du Sermon du vendredi 08 novembre 2019 **Prononcé par Sa Sainteté le Calife, à la mosquée Baitul-Futuh à Londres.**

Après le Ta'awudh, le Tashahoud et la Sourate Al-Fatiha, Sa Sainteté le Calife a cité le verset 273 du chapitre 2 du Coran avant d'entamer son sermon.

لَيْسَ عَلَيْكَ هُدَاهُمْ وَلَكِنَّ اللَّهَ يَهْدِي مَنْ يَشَاءُ وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ خَيْرٍ فَلَأَنْفُسِكُمْ وَمَا تُنْفِقُونَ إِلَّا ابْتِغَاءَ وَجْهِ اللَّهِ وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ خَيْرٍ يُوَفِّ إِلَيْكُمْ وَأَنْتُمْ لَا تُظْلَمُونَ

« Ce n'est pas à toi de les guider *vers le bon chemin* ; mais Allah guide qui Il veut. Et tout ce que vous dépensez en bienfaits sera pour vous-mêmes, si vous ne le dépensez que pour chercher le plaisir d'Allah. Et tout ce que vous dépensez en bienfaits vous sera rendu intégralement, et vous ne serez pas lésés. » (2 : 273)

Dans ce verset, Allah affirme qu'Il est Celui Qui guide et Celui Qui dirige vers le droit chemin menant à la vraie destination ; Il est Celui Qui maintient sur cette voie de la direction et Il est Celui Qui mène vers la destination ; Il est Celui Qui protège de l'égaré et Qui fait connaître une bonne fin. Tout cela dépend de la grâce de Dieu ; ces tâches Lui incombent. Nous pouvons indiquer à quelqu'un le droit chemin mais cela ne sous-entend pas que nous pourrions certainement le faire suivre ce droit chemin et l'y maintenir. Allah S'est pris cette responsabilité. Celui qui tente d'avancer sur ce chemin, celui qui tente de le suivre et qui prie en ce sens, est guidé par Dieu vers sa destination.

Le deuxième point mentionné dans ce verset par Allah est que si vous dépensez de vos biens licites, ce sera pour vous-mêmes. Allah ne S'endette pas. Au contraire, Il multiplie les récompenses qu'Il accorde en retour, à l'instar d'un planteur qui met ses semences en terre. Un ignorant pourrait dire qu'il a jeté toutes ses graines. Mais la personne intelligente sait que ces graines jetées sur terre pourraient donner naissance à des centaines de milliers de graines, à moins que ce champ ne soit victime d'une calamité et qu'il ne récolte rien. Ainsi tous biens dépensés avec de bonnes intentions et gagnés licitement seront-ils récompensés au centuple. Les ahmadis [me] font part de leurs expériences. Ils ont dépensé dans la voie d'Allah et Celui-ci leur a rendu au centuple. Si vous dépensez de vos biens purs pour Ma religion et suite à Mes directives, Je vous les rendrai.

La condition est que les biens doivent être licites. Ceux qui habitent dans les pays développés doivent s'assurer qu'ils gagnent leurs biens licitement. Ne trompez pas l'Etat pour vous remplir les poches en travaillant d'une part pour avoir des revenus et en prenant d'autre part des aides de l'Etat frauduleusement.

J'annoncerai la nouvelle année du plan *Tahrik-i-Jadid* dans le sermon d'aujourd'hui et c'est pour cette raison que j'évoquerai quelques récits à ce propos.

Le missionnaire de la Sierra Léone relate qu'on avait informé un nouveau converti du nom de Camara à propos des bénédictions du plan *Tahrik-i-Jadid*. M. Camara a payé ses cotisations de la *Chanda Aam* et du *Tahrik-i-Jadid*. C'est un pauvre et il a offert une somme modique – somme avec laquelle il souhaitait acheter du riz – dans le fonds *Tahrik-i-Jadid*. Quelques jours plus tard, M. Camara a informé le missionnaire que le lendemain de sa contribution, la compagnie dans laquelle il travaille l'a muté dans un autre département où

son salaire a été doublé et où il reçoit aussi d'autres avantages. Il dit qu'Allah l'avait béni en raison de ses contributions et il a promis de contribuer mensuellement dans le fonds *Tahrik-i-Jadid* en sus de sa cotisation de *Chanda Aam*.

Une dame du Royaume-Uni a reçu le même traitement de la part de Dieu et sa foi s'en est retrouvée renforcée. Elle relate : « J'avais déjà contribué dans le fonds *Tahrik-i-Jadid* quand j'ai reçu un message de la Sadr Lajna Sahiba nous demandant de contribuer davantage afin que nous puissions atteindre notre but. Je me suis dit que je ne pourrais pas faire davantage étant donné que je devais utiliser l'argent dont je disposais ailleurs. En fin de compte j'ai décidé de cotiser davantage et j'ai tout donné. Or, j'étais bouche bée quand j'ai regardé mon compte en banque le lendemain : il s'y trouvait une somme quatre fois plus importante que celle que j'avais contribué. Elle venait de mon employeur, alors que je ne m'y attendais pas du tout. »

Ibrahim, inspecteur du *Tahrik-i-Jadid* de la province de Karnataka en Inde, partage un autre récit eu égard au comportement de Dieu. Un jeune homme avait décroché un emploi dans une compagnie à Bangalore pour un salaire de vingt-mille roupies. Il avait entendu le conseil du Mouslih Maw'oud (r.a.) qui souhaitait que l'on offrît la moitié de son salaire comme contribution. En dépit de la situation financière précaire de son foyer, il a promis d'offrir 10 000 roupies. Ses proches lui ont dit qu'il venait de trouver un emploi et qu'il ne devait pas faire pareille promesse car il pourrait être confronté à des difficultés. Il a répondu que le Mouslih Maw'oud (r.a.) a dit que tant que l'homme ne fait pas de son mieux, les anges n'insufflent pas en lui la force. C'est pour cette raison qu'il a décidé de contribuer. Quelques jours après il a trouvé du travail dans une compagnie où il reçoit [désormais] un salaire de 127 000 roupies par mois. Il affirme que c'est là le fruit de ses cotisations financières.

Qu'Allah bénisse amplement les biens et les personnes de ceux qui ont fait des sacrifices.